RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

FORÊT D'EXCEPTION TRONÇAIS

COMMUNIQUE DE PRESSE septembre 2026

Brâme du cerf à Tronçais

Tronçais accueille chaque année de plus en plus d'amateurs lors de la saison du brâme. Une zone privilégiée pour l'écoute du brâme permet de préserver toute la magie de cet évènement annuel. Objectif : limiter la pénétration des automobiles pour le respect de l'animal et la sécurité de tous les usagers de la forêt.

Préserver une zone de calme pour les animaux, organiser et concilier les différents usages de la forêt

Durant la période de brame il n'est pas rare de compter plus d'une centaine de véhicules circulant, de jour comme de nuit, sur des pistes qui ne sont pas destinées à accueillir autant de voitures à la fois. **La découverte du brâme à pied est donc privilégiée à partir des ronds du Chevreuil et de Vitray qui offrent également des possibilités de stationnement. La route forestière de la Bouteille entre le rond du Chevreuil et le rond de la croix de Vitray sera exclusivement dédiée à la circulation douce (vélo, marche à pied) à partir du 14 septembre 2026 et sera réouverte à la circulation publique motorisée à partir du 19 octobre 2026.**

Prendre de la hauteur pour profiter du spectacle

L'observatoire qui permet d'écouter le brâme, initialement placé à la croix du Vitray, se situe depuis 2025 dans la parcelle 336, avec un accès par la route forestière de la ligne verte (fermée à la circulation des véhicules) via la RD 978A (voir plan ci-dessous)

Cet observatoire a été réalisé dans le cadre de la labellisation du massif Tronçais Forêt d'Exception® et financé par la communauté de communes du Pays de Tronçais, la Fédération des Chasseurs de l'Allier et la commune nouvelle de Meaulne-Vitray, cet aménagement permet d'écouter le brâme dans les conditions optimums pour le public et les animaux.

Attention le nombre de places est limité à 12 personnes ; en cas d'affluence, chacun est invité à faire preuve de courtoisie et à ne pas monopoliser l'espace trop longtemps. Des panneaux pédagogiques permettent de découvrir les cerfs dans le contexte de la forêt de Tronçais.

Quelques conseils pour observer les animaux

Pour ne pas troubler le déroulement du brâme :

- Ne vous écartez pas des chemins forestiers autorisés ;
- Restez éloignés des places de brame pour la quiétude des animaux ;
- Soyez le plus discret possible pour ne pas inquiéter les animaux ;
- Ne recherchez pas le contact avec les cerfs, en cette période, ils peuvent se montrer agressifs ;

- N'emmenez pas de chiens, même tenus en laisse ;
- N'utilisez pas de sources lumineuses pour l'observation, l'usage de lampes torches, de phares de voitures ou encore de flashes d'appareils photos est interdit ;
- Ne claquez pas les portières de voitures sur les places de parking
- Évitez de porter des vêtements de couleur claire et faisant du bruit : K-Way, ciré, etc.

Rester prudent et vigilant pour ne pas prendre de risque !

Les hêtres, pins sylvestres et chênes ont souffert du cumul des sécheresses passées. L'ONF a dû comme les années passées enlever les arbres les plus affaiblis. Mais avec l'automne, brâme et cueillettes de champignons incitent le public à sortir des sentiers battus. L'ONF demande aux promeneurs de redoubler de vigilance, surtout en cas de vent et de ne pas s'approcher des arbres avec des branches mortes. Il faut donc rester sur les routes et chemins forestiers autorisés, les zones d'accueil et ne pas s'aventurer dans les parcelles forestières.

Zone de quiétude :

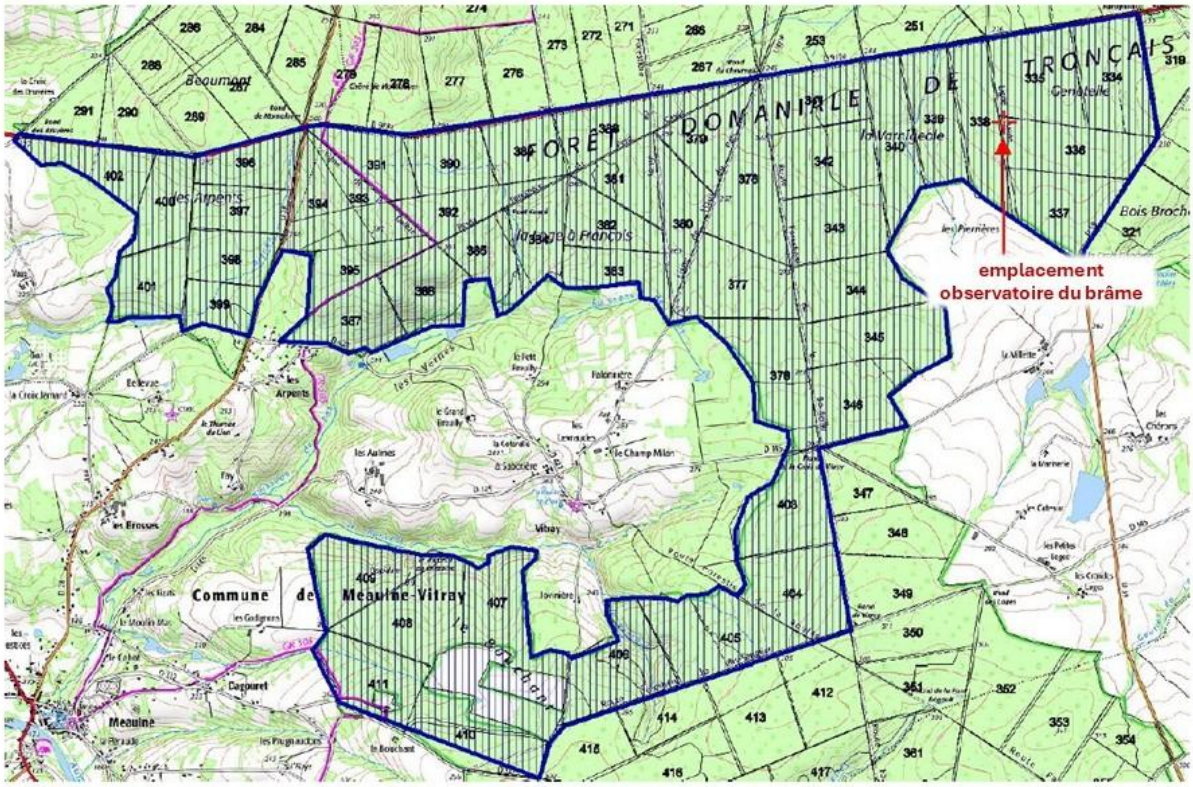

Contact presse

Marion Vergnol

07 78 11 56 24 / marion.vergnol@onf.fr